

De : Jill Greenwell [mailto:jillg@cps.ca]
Envoyé le : jeudi 9 février 2012, à 13 h 32
À : LEG-JUR
Objet : Société canadienne de pédiatrie : projet de loi C-10

Madame,

À la suite de notre récente conversation où vous avez mentionné que la Société canadienne de pédiatrie ne serait probablement pas invitée à comparaître devant le comité sénatorial chargé d'étudier le projet de loi C-10, notre directrice générale, M^{me} Davis, m'a demandé de vous transmettre le courriel ci-dessous adressé au ministre de la Justice, l'honorable Rob Nicholson, dans le but que son contenu soit porté à l'attention des membres de votre comité. Nous espérons que le comité sénatorial étudiera la possibilité d'ajouter l'amendement que nous recommandons.

Vous trouverez ci-joint notre document de principes : *Le système de justice pour les adolescents et la santé : Un argument contre les modifications proposées à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.*

Très cordialement,

Jill Greenwell
Coordonnatrice principale, Affaires administratives et gouvernementales
Société canadienne de pédiatrie
2305, boulevard Saint-Laurent
Ottawa (Ontario) K1G 4J8
613-526-9397, poste 240
Fax : 613-526-3332

De : Marie Adèle Davis
Envoyé le : vendredi 9 décembre 2011, à 15 h 35
À : 'rob.nicholson@parl.gc.ca'
Objet : Société canadienne de pédiatrie

Monsieur le Ministre,

La présente fait suite à la demande précédente de la Société canadienne de pédiatrie de vous rencontrer pour discuter du projet de loi C-10. Étant donné que le projet de loi est maintenant devant le Sénat, nous sommes conscients qu'il n'est plus possible d'y apporter d'amendements majeurs. Toutefois, le gouvernement conservateur a bel et bien identifié la santé mentale des Canadiens comme étant un défi majeur pour nous, comme pays, et vous vous êtes montré plutôt compréhensif quant aux défis particuliers auxquels les jeunes seront confrontés en raison de la maladie mentale. Le fait que la Commission de la santé mentale consacre beaucoup d'énergie aux enfants et aux jeunes montre les besoins de cette population vulnérable. Par conséquent, nous espérons avoir la possibilité de vous rencontrer pour discuter d'un petit amendement qui ferait en sorte que les jeunes souffrant de maladies mentales qui sont reconnus coupables d'une infraction soient traités adéquatement.

Nous serions heureux de vous rencontrer dès que vous le pourrez. Nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous porterez à la présente demande.

Marie Adèle Davis
Directrice générale
Société canadienne de pédiatrie
2305, boulevard Saint-Laurent
Ottawa (Ontario) K1G 4J8

Tél. : 613-526-9397, poste 226
Fax : 613-526-3332

Web : www.cps.ca

Parent Web : www.caringforkids.cps.ca / www.soinsdenosenfants.cps.ca